



Déclaration des Unions Départementales

CGT et FO du Cantal



Les innombrables contre-réformes et diverses attaques contre les services publics, la sécurité sociale, le code du travail poursuivent inexorablement leur chemin en détruisant les statuts, les conventions collectives, le temps de travail, les emplois et les libertés syndicales...La prolongation de l'état d'urgence est tout aussi inacceptable que la modification de la constitution, ce sont des atteintes aux libertés individuelles, à l'expression collective et aux manifestations.

Ce sont aussi des atteintes directes à la démocratie.

A l'heure où certains élus de la république considèrent qu'il y a trop d'organisations syndicales en France et qu'il serait nécessaire de faire disparaître celles qui revendiquent pour valoriser celles qui accompagnent la politique gouvernementale et colégifèrent avec lui, la démocratie vacille.

Jamais nous n'accepterons de passer sous silence les attaques sans précédent menées contre les salariés et les militants syndicaux. Contre ceux qui sont licenciés sans ménagement, ceux à qui l'on annonce du jour au lendemain qu'ils ne peuvent plus se présenter à leur poste de travail par ceux-là même qui dans le même temps, bénéficient de milliards d'allègement de cotisations sociales, de carnets de commandes pleins et/ou de bénéfices exorbitants.

Les combats que nous menons contre la casse de l'emploi conduisent à des situations où les salariés et les militants syndicaux réagissent : c'est vrai à Air France, c'est vrai chez Goodyear, c'est vrai à Ham chez Pentair, mais c'est vrai aussi dans quantités d'entreprises où la première des violences est faite aux salariés qui perdent tout, du jour au lendemain.

Nous sommes résolument et indéfectiblement avec les salariés du monde industriel et paysan, nous sommes avec les militants syndicaux quels qu'ils soient pour porter les luttes, toutes nos luttes, celles de la classe ouvrière et faire converger nos actions.

Nous dénonçons les sanctions infligées et la volonté honteuse de nos gouvernants d'emprisonner les militants syndicaux pour l'exemple. C'est insupportable et digne des dictatures les plus sordides. Nous demandons la levée immédiate de toutes les sanctions et de toutes les condamnations. Les véritables coupables sont ceux qui délocalisent les productions à l'étranger, qui licencient à tour de bras malgré les énormes profits engrangés et les aides publiques dont ils bénéficient sans aucune contrepartie ; eux ne sont jamais condamnés ni même inquiétés !

Sur la base des revendications que nous partageons déjà le 9 avril et le 8 octobre 2015, tout comme le 26 janvier 2016, notre détermination est sans faille pour mener le combat contre la volonté du gouvernement et de ses affidés de détruire les statuts de la Fonction Publique et les services publics, le code du travail, les conventions collectives nationales et la Sécurité sociale de 1945...

Nous réaffirmons avec force et vigueur toute notre opposition aux lois Macron et Rebsamem, à la loi NOTRe, à la loi santé et la loi Travail et à toute la litanie des rapports : Combrexelle, Mettling, Barthélémy, tous plus réactionnaires les uns que les autres. Nous revendiquons l'augmentation des salaires, de la valeur du point, des pensions, des retraites et des minima sociaux.

Dans ce cadre nous tenons à le faire savoir, tant qu'il est encore temps, que nous ne nous associerons pas avec ceux dont nous savons qu'ils lâcheront la classe ouvrière au milieu du gué. Par contre nous sommes prêts, avec ceux qui ont mené les combats contre les contre-réformes des dernières années, à nous rencontrer et organiser toutes les ripostes conduisant à bloquer le pays par la grève interprofessionnelle.

Nous restons attachés à ce qu'ont dit nos secrétaires généraux successifs pour la Sécurité Sociale :

« LE CODE DU TRAVAIL VAUT BIEN UNE GREVE GENERALE INTERPROFESSIONNELLE POUR BLOQUER LE PAYS ET UNE MANIFESTATION NATIONALE JUSQU'AU RETRAIT DE CETTE LOI QUI REMET EN CAUSE LES CONQUETES SOCIALE DE 1936 ET 1945.

Aurillac le 23 février 2016